



COMPTE-RENDU DU 7 JUILLET 2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1er juillet 2021

PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, Mme Catherine FLANDRE, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, Mme Elise BRÉMONT, Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Sabrina MENAND BOUNNE.

ABSENTS AVEC POUVOIRS :
NÉANT

ABSENTS :
Mme Frédérique TRASSARD
M. David BAUDRY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Ordre du jour :

- 1.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour réalisation de petits aménagements de sécurité*
- 2.- Demande de subvention FRANCE RELANCE pour la Transformation numérique des collectivités territoriales*
- 3.- Augmentation du prix des repas servis à la cantine*
- 4.- Achat de terrains cadastrés section A0964, A0965, A0966 à la Rente à Madame DARANLOT épouse TAILLE à l'euro symbolique pour alignement et acceptation de création d'une servitude de passage*
- 5.- Location de la maison 12, Rue Jules FERRY*

1.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour réalisation de petits aménagements de sécurité

Le programme de la Direction des Infrastructures visant à répartir les amendes de police perçues en 2020 est reconduit pour 2021. **Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal que des opérations éligibles à ce fonds seront menées par la commune et en présente le coût total et le plan de financement.

OPÉRATIONS A RÉALISER	COÛT HT
Reprise chaussée enrobée et création de bordures VC n°5 Allée du Moulin Devis SDV du 12/05/2021	15 360,00 €
Suite à inondation, création d'un passage busé RD n°6 Avenue de Saintonge Devis ETATP Picoulet 2021057 du 10/03/2021	4 210,00 €
Suite à inondation, création d'un passage busé Chemin de la Pierrière Devis ETATP Picoulet 2021058 du 10/03/2021	2 310,00 €
Suite à inondation, création d'une noue avec raccordement dans busage existant Rue des Bleuets suite à inondation Devis ETATP Picoulet 2021059 du 10/03/2021	4 000,00 €
TOTAL	25 880,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES 40 %	10 352,00 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE 60 %	15 528,00 €
TOTAL	25 880,00 €

Le conseil municipal

ACCEPTTE à l'unanimité et AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures Service Maîtrise d'Ouvrage Routes et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

2.- Demande de subvention FRANCE RELANCE pour la Transformation numérique des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le **Conseil Municipal** du programme France Relance mise en place par le gouvernement dans le but de relancer l'économie française à la suite de la crise économique liée à la pandémie de covid-19. Une enveloppe est prévue pour financer des projets numériques des collectivités qui auront un effet concret sous 2 ans notamment ceux qui auront un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La commune ayant adhéré à l'application INTRAMUROS et décidé de refondre son site internet afin de faciliter l'accès à l'information sur la commune de ses administrés pour un coût total de 2180,00€ HT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la subvention afférente de France Relance.

Le conseil municipal

ACCEPTTE à l'unanimité et AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'aide de France Relance « Transformation numérique des Collectivités territoriales » et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

3.- Augmentation du prix des repas servis à la cantine

Sur la proposition de **Madame Isabelle JOGUET**, Adjointe chargée des affaires scolaires et plus précisément de la gestion de la cantine scolaire, **Monsieur le Maire** suggère au Conseil Municipal d'augmenter le prix des repas servis

aux enfants et aux enseignants, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

Vu la circulaire préfectorale en date du 11 juillet 2006,

DÉCIDE

- d'augmenter le prix du repas servi aux enfants et de le porter de 2,25 € à 2,35 €
- d'augmenter également le prix du repas servi aux enseignants, et de le porter de 4,30 € à 4,40 €.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à la rentrée de septembre 2021.

4.- Achat de terrains cadastrés section A0964, A0965, A0966 à la Rente à Madame DARANLOT épouse TAILLE à l'euro symbolique pour alignement et acceptation de création d'une servitude de passage

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme TAILLE a présenté à la commune une proposition de vente de parcelles longeant la voie communale afin de faciliter l'alignement de celle-ci pour l'euro symbolique. Cette acquisition nécessite l'acceptation de la création d'une servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité

- l'achat des parcelles **A0964, A0965, A0966** pour l'euro symbolique

ACCEPTÉ

- la création d'une servitude de passage

AUTORISE

- le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

5.- Location de la maison 12, Rue Jules FERRY

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de **Madame Isabelle PIOU et Monsieur Jacques-Antoine DELEVAUX** d'occuper la maison située au n° 12 Rue Jules FERRY à Tesson à compter du 12 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

DÉCIDE

de louer, à **Madame Isabelle PIOU et Monsieur Jacques-Antoine DELEVAUX** la maison située au n° 12 Rue Jules FERRY à Tesson à compter du 12 juillet 2021

FIXE

le prix du loyer mensuel à 700 €

DEMANDE

le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les lieux

DONNE tout pouvoir au Maire

pour établir et signer le bail à intervenir.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.